

Compte-rendu
Comité Syndical du 9 Mars 2022

L'An 2022, le 09 Mars 2022 à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de M. Alain DELTOUR, dûment convoqué le 3 Mars 2022.

Nombres de délégués en exercice : 33

Présents ou représentés : 28

Communauté de Communes	NOM - Prénom	Présent/ Représenté/ Absent/Excusé	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DELTOUR Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	JUSTICE Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ERPHELIN Guy	AE	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	SEGUIN Sébastien	R	Procuration à M. DELTOUR
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	COURET Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	LIBERT Jean-Pierre	R	Procuration à M. QUINZIN
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	RICHARD Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	WATREMEZ Colette	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	VIN Jean-Marie	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	CATTELOT Anne-Laure	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ROYAUX Claude	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DEHEN Patrick	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DUCANCHEZ Damien	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ETEVE Daniel	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	HIRAUX Mickaël	R	Procuration à M. NAVARRE
Communauté de Communes Sud-Avesnois	SELLIER Valérie	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BURY Jean-Luc	R	Procuration à Mme SELLIER
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BETTIGNIES Frédéric	R	Procuration à M. NAVARRE
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BAUDRY Jean-François	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	NAVARRE Bernard	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	GARY Claude	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	DESMARCHELIER Viviane	R	Procuration à M. BAUDRY
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	NOIRMAIN Augustine	P	

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	VILLAIN Bruno	R	Procuration à Mme NOIRMAIN
Communauté de Communes du Pays de Mormal	MONIER Nathalie	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	QUINZIN Dominique	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	DUPIRE François	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	ERLEM François	A	
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	MONNIER Jean-Pierre	AE	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	SERET Paul	P	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	TELLIER Pierre-Marie	P	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUMON Patrick	P	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUFRENNE Jean-Louis	P	

Monsieur le Président commence par l'appel des délégués du SMAECEA.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 08 Décembre 2021.

Rapport d'orientation budgétaire – Année 2022

Monsieur le Président rappelle les missions du Syndicat.

Situation financière du Syndicat

Monsieur le Président donne la parole à Mme Colette WATREMEZ qui présente la situation financière du Syndicat.

Orientations budgétaires

Un emprunt qui a expiré en Décembre 2021.

Les dépenses de fonctionnement ne devraient que faiblement évoluer en 2022 par rapport en 2021. Toutefois les impacts suivants : renforcement des équipes techniques par le recrutement de deux agents en contrat PEC, évolution des prix énergie et carburant et des dépenses en communication (flocage des véhicules, de l'achat de support de communication, de la création d'un site internet qui seront supportées sur l'exercice 2022.

Le SMAECEA a maintenu la cotisation syndicale des EPCI pour l'année 2022 à 7,54 € par habitant.

Le SMAECEA devrait être l'un des rares syndicats à ne pas majorer sa cotisation prélevée auprès de ses membres.

En revanche, en 2023, l'augmentation sera inévitable.

Monsieur le Président annonce également que dans le cadre de revoyure 2022, faute de budget suffisant et considérant la création de la taxe GEMAPI, l'Agence de l'Eau tend à prioriser ses interventions aux milieux naturels, la lutte contre les inondations et les cours d'eau.

Concrètement, cette priorisation a des impacts financiers sur les actions menées par le Syndicat (les travaux d'entretien en régie sur les cours d'eau, les plans de gestion, l'animation territoriale et les travaux).

Evolution budgétaire du Syndicat

Durant les prochains exercices budgétaires, compte-tenu des soutiens pérennes (ou annoncés) de l'Agence de l'Eau et de l'Europe en matière de travaux, l'équilibre de la section d'investissement ne devrait donc pas être contraint.

Toutefois, ces subventions ne financeront pas l'intégralité des dépenses d'investissement. Par conséquent, le syndicat devra sans doute solliciter un financement bancaire, tout en dégagant de l'autofinancement sur sa section de fonctionnement.

En revanche, la section de fonctionnement risque d'être en tension, comme en témoignent les chiffres (voir le ROB). Ces données prospectives ne tiennent pas compte du montant des travaux d'entretien, non chiffrés à ce jour (faute de diagnostic), sur les nouveaux territoires.

Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.